

DESIGNATION

L'Amet Formation est un organisme de formation spécialisé dans la prévention au sein des entreprises. Son siège social est fixé au 67 boulevard Alsace Lorraine – 93115 Rosny-sous-Bois Cedex. L'Amet Formation dispense des formations interentreprises et intra-entreprises.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **Client** : Toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de l'Amet Formation ;
- **Stagiaire** : Personne physique qui participe à une formation ;
- **CGV** : Conditions Générales de Ventes ;
- **OPCO** : Opérateurs de Compétences des entreprises agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Suite à la commande d'une formation le Client accepte sans réserve les présentes CGV qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, en particulier ses conditions générales d'achats. Les présentes CGV s'appliquent à l'ensemble des formations en Intra ou Inter-entreprises dispensées par l'Amet Formation.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

Amet Formation fait parvenir au Client, un exemplaire de la convention de formation telle que prévue selon les articles L6353-1 et L6353-2. Le Client s'engage auprès d'Amet Formation, en retournant dans les plus brefs délais un exemplaire signé et portant son cachet commercial. L'inscription est définitivement validée à réception de la convention signée par le Client. Amet Formation convient avec le Client, des lieux, dates et horaires des sessions de formation. A l'issue de la formation, une attestation de présence est délivrée au Client.

TARIF

Les tarifs indiqués sur hors taxes. En tant qu'association, Amet Formation est assujetti aux taxes. Les tarifs sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Toute formation commencée est due en totalité. Sauf mention contraire, ils comprennent les frais de déplacement et de bouche du formateur.

FACTURATION ET MODALITES DE REGLEMENT

Le règlement du prix de la formation est à effectuer en totalité avant le début de la formation. A l'issue de la formation, le Client reçoit une facture acquittée.

En cas de prise en charge via l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client de :

- Le notifier à Amet Formation au plus vite ;
- Faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de l'acceptation de sa demande ;
- S'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCO.

En cas de paiement partiel du montant de la formation par l'OPCO, le solde sera facturé au Client. Si Amet Formation n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1^{er} jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation.

PENALITE DE RETARD

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L 441-6 du code de commerce : une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

REFUS DE COMMANDE

Dans le cas où le Client s'inscrirait à une formation Amet Formation, sans avoir procédé au paiement des formations précédentes, Amet Formation pourra refuser d'honorer la commande et lui refuser sa participation à la formation. Ceci sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

CONDITIONS D'ANNULATION ET REPORT D'UNE FORMATION

Le Client peut annuler une séance de formation dans la mesure où cette annulation intervient au moins un mois ouvré avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation d'une séance doit être communiquée par e-mail à l'adresse suivante : ametformation@amet.org

Pour toute annulation intervenant moins d'un mois avant le jour et l'heure prévus (sauf arrêt de travail sur justificatif), le montant de la formation restera du comme indemnités forfaitaires. Si une annulation intervient pendant la formation, le règlement reste acquis à Amet Formation.

REPLACEMENT D'UN PARTICIPANT

En cas de dédit signifié par le Client à Amet Formation, au moins 7 jours avant le démarrage de la formation, Amet Formation offre la possibilité au Client sans facturation supplémentaire de remplacer le Stagiaire excusé par un autre participant ayant les mêmes besoins en formation. Ceci sous réserve de l'accord éventuel de l'OPCO du Client.

OBLIGATIONS - FORCE MAJEURE ET RESPONSABILITE

Dans le cadre de ses prestations, l'Amet Formation est tenu à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. L'Amet Formation ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un formateur, les grèves ou conflits sociaux externes à l'Amet Formation, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable d'Amet Formation.

La responsabilité d'Amet Formation ne pourra être engagée que sur la faute prouvée et exclusive d'Amet Formation. Amet Formation n'est pas responsable des effets personnels des stagiaires, ni des dommages causés au matériel du Client. Amet Formation déclare être titulaire d'une police d'assurance professionnelle garantissant toutes les conséquences pouvant résulter directement de des activités professionnelles.

PROPRIETE INTELLECTUELLE ET COPYRIGHT

Les supports pédagogiques (numérique, orale) utilisés par l'Amet Formation pour dispenser les formations constituent des œuvres originales et à ce titre, elles sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. Il en est de même pour les livrets remis en fin de formation aux Stagiaires. Ils n'appartiennent pas à Amet Formation mais aux entreprises qui les conçoivent et les éditent.

Le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formation de même nature que celles dispensées par l'Amet Formation.

CONFIDENTIALITE ET COMMUNICATION

Amet Formation s'engage à respecter le caractère confidentiel des renseignements écrits ou verbaux que le Client lui aura communiqués. Les Stagiaires s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la formation. Amet Formation s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que l'OPCO du Client, les informations transmises par le Client.

Le Client accepte d'être cité par l'Amet Formation, comme Client de ses prestations. A cet effet, autorise l'Amet Formation à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle.

INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le Client à Amet Formation dans le cadre de l'exécution des prestations, pourront être communiquées aux partenaires contractuels (OPCO) d'Amet Formation pour les seuls besoins desdites prestations. Le Client peut exercer son droit d'accès, de rectification et d'opposition conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978.

LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCES

La loi française est applicable en ce qui concerne ces CGV et les relations contractuelles entre Amet Formation et le Client. Tous litiges qui ne seraient être réglés à l'amiable entre Amet Formation et le Client seront de la compétence dont ressort le siège social d'Amet Formation. Cela quel que soit le siège social du Client.